Concours 2025
Parcours « Conception Lumière »
Formation initiale en trois années dont une année préparatoire
Nombre de places maximum : 6

PREREQUIS

Age
Ce concours est ouvert à toute personne dont l'âge minimum est de 18 ans au 1er septembre 2025, c'est-à-dire née avant le 2 septembre 2007, sans dérogation possible.

Diplômes
Tous les candidats et candidates doivent :
- Etre titulaires du baccalauréat ou d'une équivalence,
- Justifier d'au moins 2 années d'études supérieures ou être détenteurs de 120 crédits ECTS (système européen de crédits d'enseignement).

Les candidats et candidates de nationalité étrangère, excepté les ressortissants des Etats où le français est la langue officielle[1] doivent fournir :
- une version de leur diplôme le plus récent traduit en langue française par un traducteur assermenté ou une version plurilingue,
- un *Diplôme Approfondi en langue française* (*DALF*) niveau C1 du cadre européen commun de référence pour les langues, ou un diplôme équivalent (TCF, DALF etc.).

Dérogation
Sur décision du président ou de la présidente du concours et après avis conforme de la commission d'examen des candidatures, peuvent être admis à concourir, les candidats et candidates ne pouvant justifier de deux années d'études supérieures, ni de 120 crédits ECTS, mais engagés dans des études ou dans une pratique en rapport direct avec les professions auxquelles prépare l'école.

Connaissances spécifiques :
- Bonne culture générale et artistique ;
- Qualités rédactionnelles (en vue de la rédaction d'un mémoire de niveau Master)
- Intérêt marqué pour les arts visuels et le spectacle vivant (toute expérience vécue dans ces domaines est bienvenue) ;
- Goût pour les sciences et techniques, niveau bac souhaité en maths, physique et électricité.

Commission d'examen des candidatures
La commission d'examen des candidatures se réunira le **3 mars**
Seuls les candidats et candidates retenus à l'issue de l'étude de leur dossier par la commission d'examen des candidatures seront autorisés à concourir.

Convocation
Fin mars 2025, les candidats et candidates admissibles 1 recevront une convocation par voie de courrier électronique à l'adresse email renseignée dans le dossier d'inscription (sauf demande expresse de la part du candidat ou de la candidate). Les listes avec les noms des candidats et candidates, les horaires et les consignes générales seront également mises en ligne sur le site internet de l'école.

[1] Belgique, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Canada, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Gabon, Guinée-Conakry, Guinée équatoriale, Haïti, Luxembourg, Madagascar, Maurice, Monaco, Niger, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Rwanda, Sénégal, Seychelles, Suisse, Tchad, Togo, Vanuatu.

ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES ARTS ET TECHNIQUES DU THÉÂTRE

INSCRIPTIONS
Du 7 janvier 2025 à midi au 7 février 2025 à midi

1. Inscription impérative sur le site Internet www.ensatt.fr, rubrique Concours

- Le candidat ou la candidate complète la première page de l'interface des inscriptions des concours.
- S'il ou elle respecte les conditions d'âge requises, il ou elle reçoit un courriel confirmant la création de son espace candidat, auquel il ou elle accède avec l'identifiant et le mot de passe qu'il ou elle a choisi.
- Le candidat ou la candidate doit alors remplir l'intégralité du formulaire d'inscription en ligne (quatre pages). Pour chaque concours qu'il ou elle souhaite passer, le candidat ou la candidate devra remplir un dossier distinct.
- Une fois le dossier validé définitivement, le candidat ou la candidate reçoit un email de confirmation avec une fiche synthèse des informations saisies sur le portail de candidature.

L'école est attentive aux personnes en situation de handicap, n'hésitez pas à nous faire part de vos besoins, même en amont du concours :

Les candidates et candidats qui souhaitent bénéficier d'aménagements de concours doivent se signaler dès leur inscription auprès de l'ENSATT. Les envois tardifs de justificatifs de besoins d'aménagements ne garantissent pas leur mise en place. Conformément au premier alinéa de l'article D. 613-27 du Code de l'éducation : « Les candidats sollicitant un aménagement des conditions d'examen ou de concours adressent leur demande à l'un des médecins désignés par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) ».

Sans aménagements prescrits exclusivement par un médecin de la CDAPH, les candidates et candidats devront concourir dans des conditions normales d'examens

2. Règlement des droits d'inscription

- Les droits d'inscription s'élèvent à **75 euros** par concours et sont égaux pour tous les candidats et candidates.
- Ils doivent être réglés à compter du **7 janvier jusqu'au 7 février 2025 inclus**, soit par :
  - Carte bancaire (Paiement en ligne)
  - Mandat poste international pour les inscriptions provenant de l'étranger. (Joindre une photocopie du récépissé).

- Les droits d'inscription ne seront pas remboursés aux candidats et candidates autorisés à concourir.

Toute fausse déclaration ou omission, toute production d'acte falsifié entraîne automatiquement l'élimination du candidat ou de la candidate.
Indépendamment des pénalités prévues par la loi du 23 décembre 1901, portant répression des fraudes dans les concours et examens publics, le candidat ou la candidate qui se fait inscrire en produisant un acte falsifié ou ne lui appartenant pas est définitivement exclu de l'Ecole et de tout concours ultérieur.

ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES ARTS ET TECHNIQUES DU THÉÂTRE

EPREUVES :

Admissibilité 1 : rédaction d'un mémoire d'admissibilité

I. Vous vous présenterez en trois images commentées, représentatives de votre goût pour la lumière. Le choix devra inclure une photographie de spectacle, une photographie en noir et blanc et une œuvre plastique (dessin, peinture, installation ou autres). Le commentaire de chaque image ne devra pas excéder une demi-page.

II. Vous définirez le métier d'éclairagiste et la façon dont vous aimeriez le pratiquer (une demi-page maximum).

III. Vous ferez des propositions de mise en lumière de la pièce de Guillaume Poix : *Fondre*, en tenant compte des indications ci-dessous :

- La pièce est jouée sur un plateau nu équipé en boîte noire (pendrillons de velours noir à l'italienne, tapis de danse noir) et d'un cyclorama PVC anthracite cadré à 4,50 m. de haut par une frise.

  Dimensions de l'espace scénique : ouverture 8 m. Profondeur 6 m. Hauteur sous gril 6 m.

- Vous essayerez de décrire le plus précisément possible vos propositions d'ambiances lumineuses, en vous aidant d'une iconographie (photos, peinture, croquis personnels).

- La forme, le contenu et la présentation sont laissés libres, l'ensemble ne devra pas excéder 10 pages.

Références : Guillaume Poix, *Fondre, Partition ouverte pour des jeunes gens qui ont froid*, Éditions Théâtrales, Paris, 2018 (4,90 €)

Ce mémoire d'admissibilité sera à envoyer au format PDF exclusivement par courrier électronique à l'adresse : concours@ensatt.fr avec demande d'accusé de réception.
Il appartient au candidat ou à la candidate :

- De s'assurer de la bonne réception du fichier et de veiller à l'obtention de l'accusé de réception
- De s'assurer que le fichier peut être lu sur un autre ordinateur que celui du candidat ou de la candidate.

Le volume total du dossier numérique ne doit en aucun cas dépasser 25 Mo. Tout dossier non conforme sera considéré comme invalide.

Le candidat ou candidate devra noter sur les documents numériques **son nom, prénom, concours et numéro d'inscription en première page du dossier.**

Le dossier est à adresser à l'ENSATT entre le **7 janvier et le 10 mars 2025** date limite. Attention : En raison du temps nécessité par l'étude complète de la totalité des dossiers, il est recommandé aux candidats et candidates d'adresser, autant que possible, le dossier numérique sans attendre la date limite d'envoi (date d'envoi du mail faisant foi).

<u>Attention</u> : Seuls les mémoires des candidats et candidates inscrits et autorisés à se présenter seront examinés par le jury.

Le jury d'admissibilité 1 se réunira le **20 mars 2025.**

ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES ARTS ET TECHNIQUES DU THÉÂTRE

Admissibilité 2

Les candidats et les candidates ayant satisfait à l'admissibilité 1 seront convoqués **le 9 avril 2025** pour les épreuves suivantes **:**

- **Une épreuve écrite de culture générale, scientifique et technique**
  (Durée : 1h00 ; coefficient 1)

- **Une épreuve écrite d'analyse dramaturgique** à partir d'extraits de textes fournis
  (Durée : 1h00 ; coefficient 1)

- **Une épreuve écrite d'analyse iconographique** à partir de documents iconographiques fournis
  (Durée : 1h15 ; coefficient 1)

Admission

Les candidats et les candidates ayant satisfait aux épreuves d'admissibilité 2 seront convoqués par affichage à l'ENSATT, aux épreuves d'admission les **10 et 11 avril 2025.**

Ils ou elles passeront **le 10 avril 2025** :

- **Une épreuve pratique** : épreuve individuelle de construction d'états lumineux autour d'un thème donné. Ne nécessite pas de connaissances particulières. Matériel fourni sur place. (Durée : 3h ; coefficient 1)

Ils ou elles passeront **le 11 avril 2025** :

- **Un entretien** avec le jury portant notamment sur le CV, les motivations du candidat ou de la candidate et les épreuves d'admissibilité (durée : 20 minutes environ ; coefficient 1)